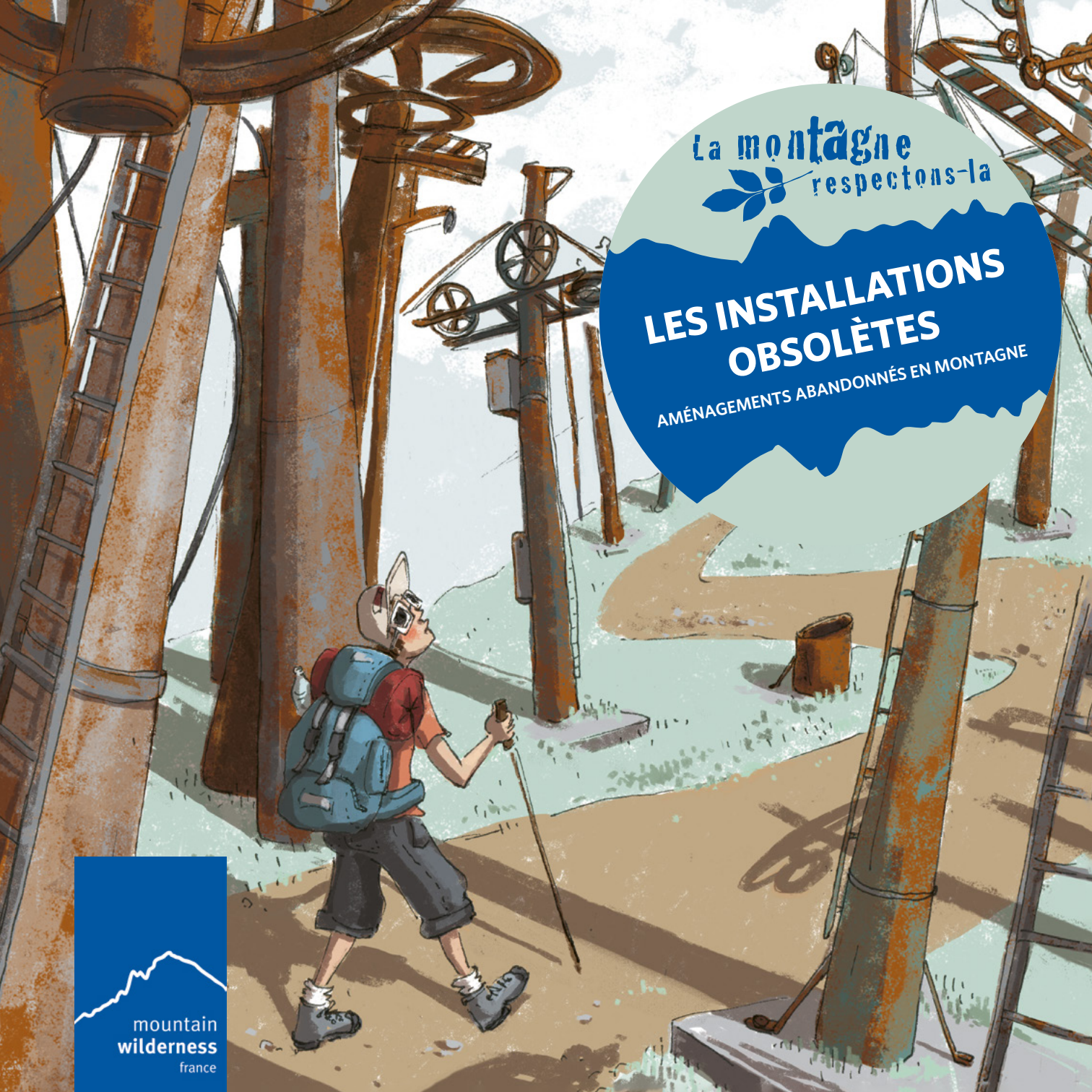




la montagne
respectons-la

LES INSTALLATIONS OBSOLÈTES

AMÉNAGEMENTS ABANDONNÉS EN MONTAGNE



De nombreuses constructions ont été abandonnées en montagne
après un usage militaire, industriel, agricole ou touristique.
Ces installations qui défigurent les paysages constituent
un danger pour les êtres vivants et l'écosystème.



**Il n'existe aucune législation prévoyant le démontage
des installations obsolètes, excepté pour
les remontées mécaniques :**

**MOUNTAIN WILDERNESS A CONTRIBUÉ À L'INTRODUCTION D'UN AMENDEMENT
« INSTALLATIONS OBSOLÈTES » DANS LA LOI MONTAGNE 2 VOTÉE EN 2016.**

**Désormais l'autorisation administrative de construire une remontée mécanique s'accompagne
d'une obligation de démontage en fin d'exploitation. Cela ne concerne cependant pas les remontées
construites avant 2016, ni les autres types d'installations obsolètes pour lesquelles il n'existe aucune législation.**

QUELS IMPACTS ?

DES CICATRICES DANS LE PAYSAGE

Les paysages montagnards sont marqués par d'imposantes constructions abandonnées : usines, machines, conduites forcées... Sur les crêtes et les cols, on trouve d'anciens pylônes, des lignes de barbelés et des restes de gares de remontées mécaniques, visibles de très loin.

Depuis le développement des sports d'hiver, ce sont de véritables villes à la montagne qui ont été abandonnées par manque d'enneigement.

Si rien n'est fait dans les années à venir, au regard de l'évolution des conditions économiques, climatiques et des normes de sécurité, de nombreux sites vieillissants verront leurs installations devenir obsolètes.

UN DANGER POUR L'HOMME ET LA FAUNE

Les bâtisses et galeries abandonnées présentent de nombreux dangers et notamment un risque d'effondrement.

Au sol, les câbles, grillages ou ferrailles recouverts par la végétation ou la neige constituent de véritables pièges pour les animaux et les promeneurs.

Dans le ciel, des câbles aériens ont provoqué plusieurs accidents mortels de parapentistes.

Ces câbles coupent également la route de l'avifaune qui fréquentent ces zones d'altitude, de même que les poteaux creux prennent au piège les oiseaux, chouettes et écureuils qui s'y aventurent.

UNE MENACE POUR L'ÉCOSYSTÈME

Dans bien des cas, les bâtiments abandonnés n'ont pas été débarrassés de leurs substances polluantes ou toxiques. D'anciens cabanons de remontées mécaniques contiennent encore des transformateurs, de l'amiante, du pyralène, des huiles de moteur, des graisses, des microplastiques, ...

Avec le temps, ces substances s'infiltrent dans les sols et les eaux, menaçant les écosystèmes.



QUELLES SOLUTION ?

DÉMONTER ET RÉHABILITER

L'association Mountain Wilderness estime à plus de 3 000 le nombre d'aménagements de tous types abandonnés dans les montagnes françaises. De nouveaux sites sont régulièrement signalés à l'association.

Chaque année, l'association organise plusieurs opérations de démontage avec l'aide de nombreux bénévoles.

Le but est de rendre aux paysages leur beauté naturelle mais aussi de montrer la voie aux responsables locaux. Les installations abandonnées sont détruites ou recyclées lorsqu'elles sont réutilisables.

Mountain Wilderness accompagne également les collectivités et gestionnaires des territoires dans leurs projets de démontage (définition du

cahier des charges, montage financier, etc.). L'association a notamment accompagné le Parc national des Écrins pour le démontage de téléskis au col du Lautaret, ainsi que le démontage du parc aventure du Fort des Rousses, le retrait de deux lignes électriques à Cervières...

AGIR POUR L'AVENIR

Pour voir diminuer le nombre d'installations obsolètes, il est nécessaire d'agir sur la réglementation. C'est au sein des commissions d'aménagement des zones de montagne que se joue l'avenir. Avant toute chose, il faut prendre en compte l'intérêt réel et la viabilité d'une installation, avant sa construction. Le nombre de projets aberrants ayant vu le jour est considérable : station abandonnée par manque d'enneigement avant même l'achèvement de sa construction, canons à neige non utilisés...

Lorsque le projet est viable et que la construction peut être envisagée, il faut prévoir, dès sa conception, les moyens de son démontage ou de sa reconversion.

Les autorisations d'aménagement et les aides des collectivités publiques ne devraient être accordées que lorsque ces garanties financières sont présentes.

PLUS DE 650 TONNES D'AMÉNAGEMENT OBSOLÈTES

RETIRÉES DES MONTAGNES PAR MOUNTAIN WILDERNESS
DEPUIS 2001 AVEC L'AIDE DE MILLIERS DE BÉNÉVOLES
7 200 ÉQUIVALENT JOURNÉES DE TRAVAIL
85 CHANTIERS

installationsobsoletes.org

un site pour
recenser les
aménagements
abandonnés

Mountain Wilderness France réalise
un inventaire des aménagements
abandonnés en montagne sur
le site installationsobsoletes.org
développé en partenariat avec
Mountain Wilderness Suisse.

Le site est participatif, il permet
à tous de compléter cet inventaire.
On peut y indiquer un aménagement
abandonné dans n'importe quel
massif du monde.



A person wearing a white hard hat with 'mountainwilderness' written on it, safety glasses, a blue jacket, and gloves is working on a large, rusty metal structure. The structure appears to be part of a ski lift or a large piece of industrial equipment. The background shows a grassy field and a clear sky.

**zoom
sur**

LE DÉMANTÈLEMENT DES TÉLÉSKIS DE SAINTE-EULALIE EN ARDÈCHE

Situé au pied du Mont Gerbier de Jonc à moins de 500 mètres des sources de la Loire, la station de ski de Sainte-Eulalie ne fonctionnait plus depuis 1998. Un chantier de démantèlement des téléskis, coordonné par Mountain Wilderness en partenariat avec le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, a eu lieu du 1^{er} au 6 octobre 2020.

UNE QUINZAINE DE BÉNÉVOLES ONT RETIRÉ 13 PYLÔNES, SOIT 12 TONNES DE FERRAILLES, avec l'aide des services techniques de la commune. Ces matériaux seront réutilisés par la station voisine des Estables ou recyclés par un ferrailleur.

Cette opération permet de renaturaliser des paysages emblématiques de l'Espace naturel sensible Mézenc/Gerbier qui fait partie du Geopark UNESCO des Monts d'Ardèche.



Comment participer ?

Pour participer aux actions de Mountain Wilderness concernant les installations obsolètes (participation à l'inventaire, préparation des chantiers, opérations de démontage...) contactez l'association :

io@mountainwilderness.fr



Illustrations Lucile Lux / Photos Antoine van Limburg / Conception graphique N. Carli
Impression imprimerie Notre-Dame / Mountain Wilderness - Août 2025



Ouverte à tous les amoureux de la montagne, l'association Mountain Wilderness défend une approche globale de la montagne dans laquelle préservation du milieu naturel, équité sociale et amélioration de l'économie constituent le même défi.

**DÉFENDRE LES ESPACES NATURELS DE MONTAGNE
ENCOURAGER LES PRATIQUES RESPECTUEUSES
AMPLIFIER LA TRANSITION DES TERRITOIRES**

mountainwilderness.fr



Je protège la montagne avec  **mountainwilderness**

Nom, prénom

Adresse

Mail

Tél.

☐ Adhésion « petit budget » : 10€ (3€ après déduction fiscale)

☐ Adhésion « classique » : 40€ (13€ après déduction fiscale)

☐ Adhésion « soutien » : 80€ (26€ après déduction fiscale)

☐ Don €

☐ Paiement par chèque à libeller à l'ordre de Mountain Wilderness

☐ Paiement par prélèvement automatique (merci de compléter les formulaires disponibles sur notre site Internet / Rubrique Je soutien)

Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à faire valoir auprès de Mountain Wilderness

**Chaque action légitime nos actions, nous donne plus de sérénité financière et assure une plus grande capacité de travail.
En adhérant à Mountain Wilderness vous pourrez participer aux actions de l'association et recevoir nos publications :**

☐ Format papier ☐ Format numérique

À RETOURNER À

**Mountain Wilderness France
5 place Bir Hakeim 38000 Grenoble
04 76 01 89 08
contact@mountainwilderness.fr**

Adhérez en ligne sur mountainwilderness.fr